

Département de la Somme

Arrondissement d'Amiens

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03 22 39 40 40
Fax : 03 22 39 40 41

Taux d'imposition 2023

Date de convocation :
05 avril 2023

Date de séance :
12 avril 2023

Date d'affichage :
17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures
de 13 heures 30 à 18 heures

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 080-200071223-20230412-27_2023-DE

S²LO

N°27/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON, LICOUR
Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER
MME LICOUR donne pouvoir à M DELATRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

La séance étant ouverte,

Ouïe la proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'adopter les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 selon les modalités suivantes :

- ↓ CFE : 25,77 %.
- ↓ Taxe foncière bâtie : 2,16 %.
- ↓ Taxe foncière non bâtie : 4,68 %.
- ↓ Taxe d'habitation : 14.25 %

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

